



Délégation Occitanie

Préparation Concours – ETAPS Principal 2^e classe

Concours interne / 3^{ème} concours – Catégorie B

Code d'inscription : DXP6D013



INSCRIPTION

Modalité d'inscription :

► [Consultez le règlement des préparations aux concours et examens.](#)

► Procédez à l'inscription depuis la plateforme d'inscription en ligne : <https://inscription.cnfpt.fr/> à l'aide du code d'inscription.



A NOTER

- La préparation est proposée sous réserve de l'organisation du concours **par les centres de gestion**
- L'inscription à la préparation ne vaut pas inscription au concours
- Date prévisionnelle du concours : 23/01/2024

NATURE DES EPREUVES DU CONCOURS



Il appartient à l'agent de vérifier s'il remplit les conditions d'accès au concours ET de constituer son dossier d'inscription auprès du centre de gestion de son choix, organisateur du concours.

Epreuve d'admissibilité :

► - **Rédaction d'un rapport**, assorti de propositions opérationnelles, à partir des éléments d'un dossier portant sur l'organisation des activités physiques et sportives dans les collectivités territoriales

Durée : 3h ; coefficient 1

- **Réponses à des questions** portant sur l'organisation des activités physiques et sportives dans les collectivités territoriales, permettant d'apprécier les connaissances professionnelles du candidat

Durée : 3 ; coefficient 1

CONTENU DE LA PRÉPARATION :

11 jours en présentiel & 10 jours à distance



en présentiel



à distance

Module : Apprendre en autonomie et présentation de la formation

1 jour

0.5 jour

Module : Rapport / note propositions opérationnelles (3 devoirs + 1 concours blanc)

4 jours

2.5 jours

Module : Réponses à une série de questions (3 devoirs + 1 concours blanc)

2 jours

2.5 jours

Module : Méthodologie de l'entretien avec le jury

2 jours

0.5 jour

Module : Environnement territorial et connaissances liées aux épreuves

2 jours

4 jours

Epreuve d'admission :

► - **Epreuve physique** comprenant un parcours de natation et une épreuve de course. **Coefficient 1**

- Conduite d'une séance d'activités physiques et sportives

Le candidat choisit, lors de son inscription au concours l'option retenue. Il choisit, par tirage au sort au moment de l'épreuve, le sujet de la séance qu'il est chargé de conduire.

Cette séance est suivie d'un entretien avec le jury débutant par une analyse, par le candidat, du déroulement de la séance qu'il vient de diriger, se poursuivant par un exposé du candidat sur les acquis de son expérience professionnelle devant permettre au jury d'apprécier ses connaissances, sa capacité à s'intégrer dans l'environnement professionnel au sein duquel il est appelé à travailler, sa motivation et son aptitude à exercer les missions dévolues aux membres du cadre d'emplois ainsi qu'à l'encadrement.

Durée : préparation de la séance 30 min + durée de la séance 30 min; coefficient 3

+ 30 min d'entretien dont 5 min d'exposé ; coefficient 1